

## **Note de cadrage sur les Programmes Pédagogiques Nationaux de DUT LANGUES**

### **Foire aux questions**

**Q : « Comment puis-je mettre en place des groupes de TD de 20 étudiants alors que dans mon IUT on travaille soit à 28 soit à 14 ? »**

- Le texte s'inscrit dans les positionnements historiques de l'APLIUT, qui a été notamment constituée autour de la question de groupes de taille réduite.
- Il protège les enseignements de langues « contre » des groupes de 28 étudiants, trop grands, dans la mesure où le nombre maximum d'étudiants dans un groupe de langue est posé à 20 étudiants.
- C'est au département, en local, de trouver des solutions soit en redécoupant les groupes lors du travail en langue soit en vous mettant en parallèle avec des groupes de 14 étudiants.
- A noter : même avec uniquement 14 étudiants, vous êtes en TD puisque la définition TD/TP ne repose plus sur le nombre d'étudiants (toujours au maximum 20) mais sur les conditions de travail, en présentiel (TD) ou hors présentiel (encadré par l'enseignant) via des plateformes pédagogiques ou en centre de langue.

**Q : « Mes laboratoires sont de 14 places, je suis donc nécessairement en TP. »**

- Le texte précise que c'est le caractère « en présentiel » ou « hors-présentiel (encadré par l'enseignant) » qui déterminent la nature du travail (TD ou TP).
- La distinction TD/TP ne repose ni sur le matériel de travail (salle traditionnelle ou laboratoire), ni sur la taille des groupes.
- Un travail en laboratoire s'effectue en présentiel donc, quelle que soit la taille du laboratoire, il s'agit d'un TD.

**Q : « Comment êtes-vous arrivés aux 140 heures de langue préconisées pour une DUT ? »**

- Il s'agit d'une moyenne horaire que nous avons trouvée dans les DUT des départements (cf tableau en annexe 4).
- Il nous semblait essentiel de demander un volume horaire important pour traduire l'importance des langues dans les programmes, mais nous devons rester dans des limites raisonnables sans quoi un volume nous aurait été imposé.

**Q : « L'EMILE a été mis en place dans mon IUT en dépit du bon sens. Les profs de spécialité ne maîtrisent pas l'anglais »**

- L'enseignement d'une spécialité en langue étrangère, aussi appelée « Enseignement de Matières par l'Intégration d'une Langue Étrangère » (ou EMILE), est en plein essor dans l'enseignement supérieur et la question va nécessairement se poser puisqu'il est introduit dans toutes les filières du Nouveau Lycée. La note de cadrage précise que cet enseignement ne sera bénéfique pour les langues que sous certaines conditions, notamment le niveau des enseignants qui interviennent.
- C'est pourquoi il nous a semblé essentiel de rappeler que des projets d'enseignement d'une spécialité dans une langue étrangère nécessitent que l'enseignant de la spécialité ait un niveau linguistique suffisant et nous avons recommandé de valider les connaissances et compétences en langue de ce dernier par une certification.
- Les enseignants de langues peuvent être les vecteurs accompagnateurs (enseignement en binôme : un prof de spé, un prof de langue ; formation continue des collègues de spécialité en langue, etc.) de la mise en place d'un projet EMILE dans un établissement. Cela peut être enrichissant pour tout le monde.

**Q : « Pourquoi demander des créations de postes d'enseignants et d'enseignants chercheurs alors que l'heure est plutôt aux réductions de postes ? Ce n'est pas réaliste ! »**

- Au-delà de l'aspect concret du texte, qui vise à donner des éléments pratiques sur lesquels construire des programmes en langues dans chaque spécialité tout en assurant une certaine homogénéité sur l'ensemble des spécialités, ce texte a vocation à défendre la place des langues dans les IUTs et dans l'ensemble de l'enseignement supérieur.
- En ce qui concerne les besoins humains, nous fonctionnons tous avec des armées de vacataires qui travaillent dans des conditions précaires. Nos besoins humains sont criants, il faut afficher ces besoins et rappeler que nous ne pourrions mettre en place des projets et assurer un enseignement de qualité que si nous obtenons des postes.
- Une formation tout au long de la vie, telle que le permet par exemple les congrès de l'APLIUT, nous semble aussi un point essentiel à défendre pour assurer la qualité de notre enseignement. D'autres positionnements fondateurs de l'APLIUT sont également présents dans le texte : travail en groupes de taille réduite, notion de TD en langues, plurilinguisme (etc.).
- Mais au-delà de ces positionnements historiques de l'APLIUT, le texte anticipe sur des pratiques pédagogiques d'avenir (centre de langues, travail à distance, etc.).



Association des Professeurs de Langues  
des Instituts Universitaires de Technologie

**Q : « L'introduction de la LV2 dans les PPN qui ne l'intègrent pas déjà ne risque-t-elle pas de réduire le volume horaire de la LV1 ? »**

- Alors que tout le monde reconnaît que le plurilinguisme est un atout indéniable, sur le marché du travail notamment, et que bon nombre de nos étudiants poursuivent leurs études dans des écoles de gestion ou d'ingénieurs qui exigent deux langues, il nous semble essentiel aujourd'hui d'encourager l'apprentissage de deux langues dans nos IUT.
- Pour ne pas réduire le volume horaire de la LV1, nous proposons que la LV2 soit budgétée sur les modules complémentaires.